OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES Service Amérique latine

Arg. 821/831/861.5 - mjj/mos

Berne, le 6 février 1991

Note pour le dossier

Copie à:

(*avec annexes)

Ambassade de Suisse, Buenos Aires *

Division politique II, DFAE *

DDIP, DFAE *

AFC, DFF (M. F. Bastian)* Bureau de la GRE, Zurich

Secrétariat du Chef du DFEP (M. G. Stoudmann) blf, jek, pur, gir, bal/lem/ine*, jag/sca, egh, mjj*

Argentine: APPI / Double imposition / Consolidation de dettes

Lors de la visite du Ministre de l'économie d'Argentine, Antonio Gonzalez - visite prévue le 31.1.1991 en remplacement de celle du Président Carlos Menem, puis à son tour remise suite à la démission du Ministre -, les 2 gouvernements auraient dû procéder à la signature d'un accord de promotion et de protection réciproques des investissements, d'un accord de rééchelonnement de dettes argentines (no 3) et d'une déclaration d'intention sur la coopération économique (double imposition).

A défaut de signer, et dans l'idée de formaliser tout au moins l'aboutissement des négociations, nous avons invité l'Ambassadeur d'Argentine à Berne, Madame S. Ruiz Cerutti à parapher l'APPI et la Déclaration d'intention (l'accord de consolidation avait déjà été paraphé le 23.11.1990 à Buenos Aires par l'Ambassadeur P.-L. Girard). Ce paraphe a eu lieu le 1.2.1991 entre l'Ambassadeur Cerutti et l'Ambassadeur Baldi (APPI), respectivement l'Ambassadeur Girard (Déclaration d'intention). La signature de ces textes devrait intervenir dans les meilleurs délais possibles, de manière groupée à l'occasion d'une prochaine visite en Suisse du nouveau Ministre de l'économie, Domingo Cavallo.

Pour ce qui est de l'accord de consolidation, ses dispositions devraient pouvoir être mises en oeuvre sans attendre la signature. Un premier versement de 2,8 millions de Frs a du reste déjà été effectué par la Banque Centrale d'Argentine. Des démarches sont en cours pour assurer une exécution ponctuelle des échéances ultérieures prévues par l'accord.

J.-J. Maeder

Annexes: textes d'accords

